



FCEI

**FÉDÉRATION CANADIENNE
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE**

En affaires pour vos affaires^{MC}



Les PME du Québec et la politique linguistique



Résultats finaux de sondage, du 4 au 31 mars 2021

Avril 2021

Introduction



Le gouvernement du Québec a annoncé le dépôt prochain d'une réforme de la Charte de la langue française. Cette dernière pourrait viser les PME de moins de 50 employés en ce qui concerne la démarche de francisation en entreprise.



La FCEI dévoile les résultats d'une consultation qui a lieu actuellement auprès des PME du Québec en regard à cette réforme linguistique.


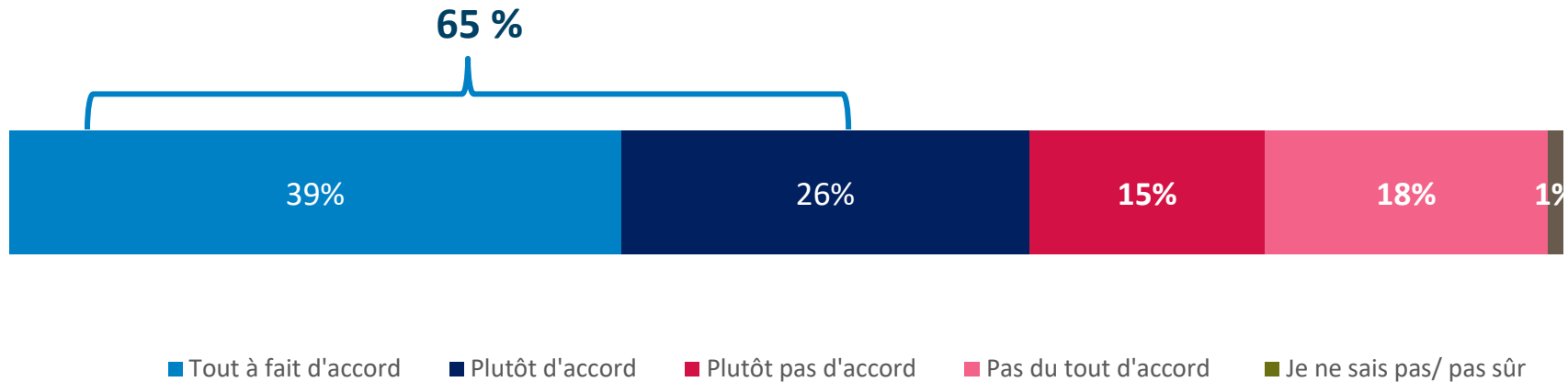


Méthodologie : Résultats finaux d'un sondage en ligne de la FCEI, Votre voix, 781 membres FCEI du Québec ont répondu entre le 4 au 31 mars 2021.

À titre de comparaison, pour un échantillon probabiliste ayant un nombre égal de répondants, la marge d'erreur serait de plus ou moins 3,5 %, 19 fois sur 20.

L'anglais est nécessaire à la conduite des activités de mon entreprise

(pour traiter avec mes fournisseurs et mes clients, pour essayer d'obtenir des contrats à l'étranger, etc.).

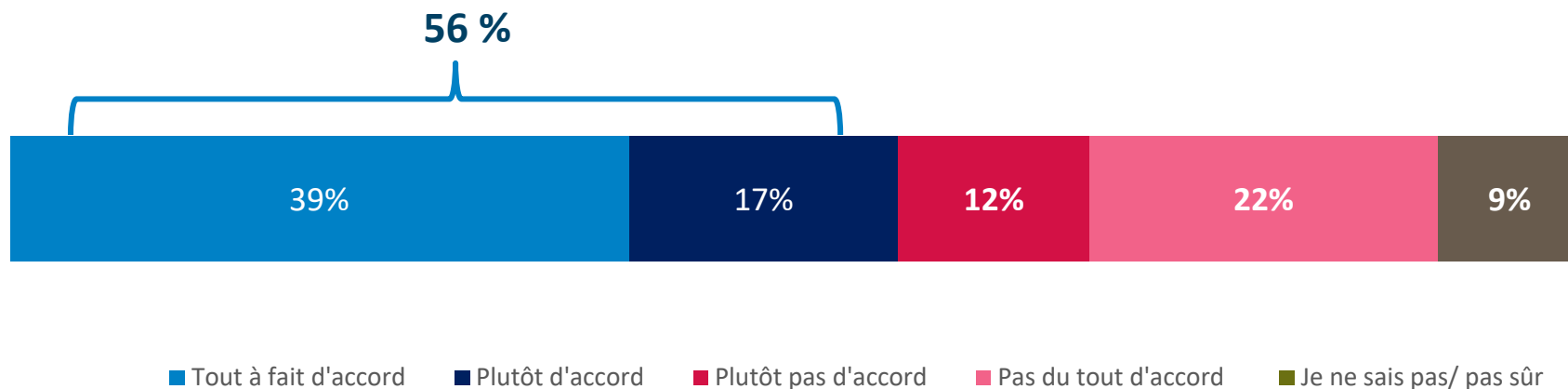


Les secteurs manufacturier (80%) et du commerce de gros (85%) soulignent l'importance de l'utilisation de l'anglais.



Les régions de l'Outaouais (75%) et de Montréal (74%) regroupent des PME dont l'usage de l'anglais est important dans leurs opérations.

Les entreprises de moins de 50 employés ne devraient pas être assujetties aux formalités administratives associées à la démarche de francisation prévue par la Charte.



Les PME des régions de la Capitale-Nationale (61%) et de Montréal (60%) sont plus nombreuses à s'opposer à l'ajout de formalités administratives liées à la démarche de francisation.

Parmi les mesures suivantes, lesquelles seraient les plus utiles pour soutenir l'usage du français dans votre entreprise ?

